

Commune de La Motte Saint Martin

Département de l'Isère

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2019

L'an deux-mille-dix-neuf, le vingts du mois de mars à vingts heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de LA MOTTE SAINT MARTIN, sous la présidence de Mr Franck GONNORD, Maire.

Le Président procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Présents :

Franck GONNORD, Maire, Gérard ROBERT, Christian DUHAUT, adjoints au Maire, Delphine TEXIER, Pascale BOREL-TRESALLET, Marion ROBERT, Roger MOREL, conseillers municipaux.

Excusés représentés :

Sébastien COUTURIER représenté par Franck GONNORD, Alain BOUCHÉ représenté par Gérard ROBERT, Ollivier CLOT représenté par Marion ROBERT.

Excusés :

Sylvie MEILLAND-REY, conseillère municipale.

L'assemblée désigne Christian DUHAUT pour assurer les fonctions de secrétaire de la séance.

1 Taux d'imposition

Contexte : Taux d'imposition 2018

Impôts locaux	Taux communaux 2018
Taxe d'habitation	7 %
Taxe sur le Foncier bâti	9 %
Taxe sur le Foncier non bâti	45 %

Proposition :

- Reconduction des taux 2018 pour l'année 2019

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

2 Loyer logement

Contexte :

- Un nouveau logement s'est libéré, il s'agit du logement situé au premier étage de l'ancienne école des garçons à La Molière.
- nous mettons à jour le loyer, les charges et la caution concernant ce logement.

Proposition :

- Conserver le loyer actuel : 480 euros,
- Passer les charges à 10 €/mois,
- Appliquer une caution de 480 euros à l'entrée dans le logement.

Commune de La Motte Saint Martin

Département de l'Isère

Tableau récapitulatif de l'ensemble des logements actualisé

Tarifs des Logements au 06/02/2018	Loyer	Charges	Caution
Le Majeuil	336.75 €	3.00 €	336.75 €
Le Mollard RDC	420.00 €	10.00 €	420.00 €
Le Mollard 1er gauche	370.00 €	10.00 €	370.00 €
Le Mollard 1er droit	354.00 €	3.00 €	354.00 €
La Molière RDC (ancienne école fille)	480.00 €	5.00 €	480.00 €
La Molière 1er (ancienne école fille)	421.35 €	3.00 €	
La Molière RDC	520.00 €	10.00 €	520.00 €
La Molière 1er (ancienne école garçon)	480.00 €	10.00 €	480.00 €
MAGNAT 1er gauche	500.00 €	10.00 €	500.00 €
MAGNAT 1er droit	500.00 €	10.00 €	500.00 €
Le Mollard (Garage)	30.00 €		

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

3 Approbation des Comptes de gestion et administratif 2018

A) Budget communal

	Réalisé 2018	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement Commune		
Résultat exercice précédent reporté		110 273,77 €
Exercice courant	341 968,23 €	453 578,12 €
Résultat exercice courant	0,00 €	111 609,89 €
Résultat prévisionnel affecté aux investissements (023)		
Total fonctionnement	341 968,23 €	563 851,89 €
Résultat fonctionnement	0,00 €	221 883,66 €
Investissement Commune	Dépenses	Recettes
Affectation du résultat de fonctionnement année précédente (1068)		114 189,78 €
Résultat prévisionnel fonctionnement affecté aux investissements (021)		
Résultat exercice précédent reporté	85 408,87 €	0,00 €
Exercice courant	99 445,07 €	43 119,59 €
Reste à réaliser exercice précédent		
Résultat exercice courant	56 325,48 €	0,00 €
Total investissement	184 853,94 €	157 309,37 €
Résultat investissement	27 544,57 €	0,00 €
Total 2018	526 822,17 €	721 161,26 €
Résultat global	0,00 €	194 339,09 €

B) Budget eau

	Réalisé 2018	
	Dépenses	Recettes
Exploitation		
Résultat exercice précédent reporté	0,00	45 799,70
Exercice courant	71 079,60	56 483,18
Résultat exercice courant	14 596,42	0,00
Total exploitation (fonctionnement)	71 079,60	102 282,88
Résultat exploitation	0,00	31 203,28
Investissement	Dépenses	Recettes
Résultat exercice précédent reporté	0,00	63 687,93
Exercice courant	60 465,76	54 287,81
Reste à réalisé exercice précédent		
Résultat exercice courant	6 177,95	0,00
Total investissement	60 465,76	117 975,74
Résultat investissement	0,00	57 509,98
Total du budget	131 545,36	220 258,62
Résultat global	0,00	88 713,26

Commune de La Motte Saint Martin

Département de l'Isère

Vote : Après les explications et les éléments de comparaison avec les prévisions budgétaires pour 2019 données, et après avoir constaté la concordance des comptes administratifs de la mairie et des comptes de gestion du comptable du Trésor, l'assemblée (le Maire s'étant retiré de la séance pour le vote des comptes administratifs) :

- approuve à l'unanimité les comptes de gestion de la commune,
- approuve à l'unanimité les comptes administratifs de la commune,
- approuve à l'unanimité les comptes de gestion de l'eau,
- approuve à l'unanimité les comptes administratifs de l'eau.

4 Affectation du résultat 2019

A) Budget commune

Contexte :

- Le résultat de fonctionnement global du budget communal 2018 est de 221 883,66 euros,
 - x Dont un excédent sur l'exercice courant 2018 de 111 609,89 euros.
- Le résultat de fonctionnement est destiné à alimenter les investissements,
 - x Pour 2019 nous prévoyons un transfert du fonctionnement vers l'investissement en cours d'année, en fonction des besoins.

Proposition :

- Reporter la totalité du résultat au budget de fonctionnement 2019.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

B) Budget eau

Contexte :

- Le résultat de fonctionnement global du budget EAU 2018 est de 31 203,28 euros,
 - x Dont un « déficit » de 14 596,42 euros sur 2018
- Nota : une partie importante du budget de fonctionnement EAU bascule automatiquement aux investissements via les amortissements,
 - x 40 626,91 euros en dépense en 2018
 - x 19 317,52 euros en recette en 2018 (amortissement des subventions)
 - ➔ Soit un solde en dépense de 21 309,39 euros

Proposition :

- Reporter la totalité du résultat au budget de fonctionnement 2019.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

Commune de La Motte Saint Martin

Département de l'Isère

5 Budget primitif 2019

A) Budget commune

	Réalisé 2018		Budgétisé 2019	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement Commune				
Résultat exercice précédent reporté		110 273,77 €		221 883,66 €
Exercice courant	341 968,23 €	453 578,12 €	384 795,14 €	410 187,00 €
Résultat exercice courant	0,00 €	111 609,89 €	0,00 €	25 391,86 €
Résultat prévisionnel affecté aux investissements (023)			100 000,00 €	
Total fonctionnement	341 968,23 €	563 851,89 €	484 795,14 €	632 070,66 €
Résultat fonctionnement	0,00 €	221 883,66 €	0,00 €	147 275,52 €
Investissement Commune	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Affectation du résultat de fonctionnement année précédente (1068)		114 189,78 €		0,00 €
Résultat prévisionnel fonctionnement affecté aux investissements (021)				100 000,00 €
Résultat exercice précédent reporté	85 408,87 €	0,00 €	27 544,57 €	0,00 €
Exercice courant	99 445,07 €	43 119,59 €	181 426,45 €	62 799,07 €
Reste à réaliser exercice précédent			3 330,00 €	
Résultat exercice courant	56 325,48 €	0,00 €	121 957,38 €	0,00 €
Total investissement	184 853,94 €	157 309,37 €	212 301,02 €	162 799,07 €
Résultat investissement	27 544,57 €	0,00 €	49 501,95 €	0,00 €
Total 2018	526 822,17 €	721 161,26 €	697 096,16 €	794 869,73 €
Résultat global	0,00 €	194 339,09 €	0,00 €	97 773,57 €

Projets d'investissements prévisionnels 2019 :

- Inscrits au budget :
 - x Rénovation de la route de la Montée de La Rousse au Mollard
 - x Rénovation des logements communaux
 - x Réaménagement de l'Atelier du service technique
 - x Un chalet maître nageur pour la piscine
- Seront décidés et inscrits au budget en cours d'année en fonction des accords de subventions :
 - x Mise en sécurité du Chef-Lieu

Commune de La Motte Saint Martin

Département de l'Isère

B) Budget eau

	Réalisé 2018		Budgétisé 2019	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exploitation				
Résultat exercice précédent reporté	0,00	45 799,70	0,00	31 203,28
Exercice courant	71 079,60	56 483,18	74 710,93	57 347,52
Résultat exercice courant	14 596,42	0,00	17 363,41	0,00
Total exploitation (fonctionnement)	71 079,60	102 282,88	74 710,93	88 550,80
Résultat exploitation	0,00	31 203,28	0,00	13 839,87
Investissement				
Résultat exercice précédent reporté	0,00	63 687,93	0,00	57 509,98
Exercice courant	60 465,76	54 287,81	66 080,82	58 004,91
Reste à réalisé exercice précédent				
Résultat exercice courant	6 177,95	0,00	8 075,91	0,00
Total investissement	60 465,76	117 975,74	66 080,82	115 514,89
Résultat investissement	0,00	57 509,98	0,00	49 434,07

Vote : après les explications et les éléments de comparaison avec les comptes 2018 donnés, l'assemblée :

- approuve à l'unanimité le budget primitif de la commune
- approuve à l'unanimité le budget primitif de l'eau

6 Mise à disposition de l'ancienne poste : Caution salle et caution ménage

Contexte :

- Suite à la visite de sécurité du bâtiment Mairie-École, il nous est demandé d'établir une convention d'utilisation des ERP de la commune avec chacune de nos associations.
- Nous avons une association qui occupe ce local hebdomadairement.
- Cette salle n'étant pas mise en location aucun prix n'a été statué auparavant, nous devant cependant établir une caution pour la salle et pour le ménage, en vu de la convention à signer avec l'association.

Proposition :

- Fixer la caution de la salle à : 300 euros
- Fixer la caution ménage à : 100 euros
- Fixer le prix de location ponctuelle de la salle : (hors convention)
 - x Extérieur à la commune : 50 euros / jour
 - x Pour les habitants de la commune : 25 euros / jour

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

Commune de La Motte Saint Martin

Département de l'Isère

7 Convention avec les associations de la commune

Contexte :

- Suite à la visite de sécurité du bâtiment Mairie-École, il nous est demandé d'établir une convention d'utilisation des ERP de la commune avec chacune de nos associations.
- Nous avons déjà mis en place des conventions avec l'AGPLA et Les Amis Historique de La Motte Les Bains.

Proposition :

- Établir une convention pour chaque association de la commune :
 - x Le Sou des écoles - Les Amis de N'Tjilla - La Sauvegarde de l'église - Les Loisirs du Sénépi – Le comité des fêtes
- La convention est signée pour 2 saisons : 2018-2019 et 2019-2020,
- La convention comporte plusieurs articles et une annexe définissant les différents aspects : entretien des locaux, sécurité, répartition des rôles, liste précise des moyens mis à disposition, etc...
- L'association a obligation de fournir une attestation d'assurance chaque année,
- L'association a obligation de fournir un chèque de caution de salle et un chèque de caution ménage à chaque demande de mise à disposition,
- Autoriser le Maire à signer ces conventions.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

8 Tarifs des concessions cimetièrè et columbarium

Contexte : les tarifs actuels datant de 2008 sont les suivants :

- Concessions cimetièrè trentenaire : 140 €
- Concessions cimetièrè cinquantenaire : 240 €
- Concessions columbarium trentenaire : 480 €
- Concessions columbarium cinquantenaire : 550 €

Proposition :

- Concessions cimetièrè trentenaire : 150 €
- Concessions cimetièrè cinquantenaire : 250 €
- Concessions columbarium trentenaire : 400 €
- Concessions columbarium cinquantenaire : 450 €

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

9 Indemnités des élus

Contexte :

- Depuis le 1er janvier 2019, avec la réactivation des mesures PPCR, c'est désormais l'indice brut 1027 (et non plus 1022 voire 1015) qui sert de base pour le calcul des indemnités de fonction des élus locaux. Il correspond à un montant mensuel de 3 889,40 € et devra être pris en compte pour la revalorisation des montants des indemnités de fonction.
- Dans une note du 9 janvier, la DGCL rappelle que :
 - x « les délibérations indemnitaires faisant référence à l'indice brut terminal de la fonction publique demeurent juridiquement valables et permettent l'application de la nouvelle valeur de référence »
 - x En revanche, « pour les délibérations indemnitaires faisant référence à l'ancien indice brut terminal 1022 voire 1015 (notre cas) ou à des montants en euros, une nouvelle délibération est nécessaire »
- Il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi.

Proposition :

- Calcul des indemnités sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique en prenant en compte la population de la commune (à titre d'informations 440 habitants en 2016)
 - x taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique : 17 %
 - x taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique : 6,6 %
- Effet au 1er janvier 2019

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

10 Financement de la compétence petite enfance

Contexte :

- La Communauté de Communes de la Matheysine, en séance du 17 décembre 2018, a pris la compétence « Petite Enfance ».
- Le financement public est partagé entre la CAF, la CCM, les communes sièges et les communes périmètres :
 - x Suivant un scénario favorisant la solidarité des communes,
 - x Requérant une ratification par les conseils communaux.
- La part de financement pour La Motte Saint Martin est de 1382 € / an.

Proposition :

- Adopter les modalités de financement votées en CCM.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

11 Fin de Séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 21h40.

12 Questions diverses

- Le chemin du Facteur au Vivier.